



STRATÉGIES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR UNE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE

POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

La Commission européenne a adopté des propositions législatives concernant la politique de cohésion 2014-2020 en octobre 2011

La présente fiche technique fait partie d'une série de fiches mettant en lumière les éléments clés de la future approche

Table des matières

Introduction

Quelle est la question à l'ordre du jour?

Quel est l'objectif visé?

En quoi consistent les propositions?

Quels sont les effets pratiques?

Qu'est-ce qui change par rapport à 2007-2013?

Les stratégies nationales et régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) sont des programmes de transformation économique territoriaux porteurs de cinq effets importants:

- » Ils concentrent l'aide et les investissements de la politique sur les priorités, défis et besoins essentiels au niveau national et régional pour un développement axé sur la connaissance.
- » Ils tablent sur les points forts, les avantages concurrentiels et le potentiel d'excellence de chaque pays et région.
- » Ils favorisent l'innovation tant technologique que basée sur la pratique et visent à stimuler l'investissement du secteur privé.
- » Ils engagent pleinement la collaboration des parties prenantes et encouragent l'innovation et l'expérimentation.
- » Ils se fondent sur les faits et instaurent des systèmes de contrôle et d'évaluation éprouvés.

Quelle est la question à l'ordre du jour?

[↑ Retour](#)

- » Pour sortir de la crise économique, l'Union européenne (UE) doit pouvoir bénéficier d'une croissance intelligente, durable et inclusive⁽¹⁾. Cela requiert une **stratégie d'envergure pour l'innovation européenne**, telle que décrite dans le document **«Innovation Union»** (Union de l'innovation)⁽²⁾ publié en octobre 2010. L'accent est placé sur **l'investissement dans la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise** dans chaque État membre et région de l'UE, de sorte à tirer au mieux parti des potentialités de l'Europe.
- » La Commission européenne souhaite que les autorités nationales et régionales à travers l'Europe établissent **des stratégies de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente**, afin que les **fonds structurels de l'UE** puissent être utilisés **plus efficacement et pour accroître les synergies** entre les différentes politiques régionales, nationales et européennes, et entre les investissements publics et **privés**.
- » Par spécialisation intelligente on entend **l'identification des caractéristiques et avantages propres à chaque pays et région**, la mise en valeur des **avantages concurrentiels** de chaque région, et le regroupement des parties prenantes et des ressources régionales autour d'une **vision de leur avenir alimentée par l'excellence**.

Cela signifie également savoir consolider les systèmes régionaux d'innovation, maximiser les flux de connaissances et partager les bienfaits de l'innovation dans l'ensemble de l'économie régionale.

- » La spécialisation intelligente s'avère essentielle pour des **investissements réellement efficaces dans les secteurs de la recherche et de l'innovation**. Ainsi, dans la proposition de la Commission européenne relative à la **politique de cohésion**⁽³⁾ en 2014-2020, elle constitue une **condition préalable à l'utilisation du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir ces investissements** pendant la période 2014-2020.

(1) http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm

(2) http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm

(3) http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/proposals_2014_2020_fr.cfm

Les principes de la politique RIS3

» **Faire de l'innovation une priorité pour toutes les régions**

La stratégie «Europe 2020» impose aux décideurs politiques d'examiner les corrélations entre les différents aspects d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Des stratégies de spécialisation intelligente intégrées permettent en effet de répondre aux défis complexes du développement en adaptant la politique au contexte régional.

RIS3 soutient la croissance et la création d'emplois fondés sur la connaissance tant dans les pôles de recherche et d'innovation (R&I) que dans les zones rurales moins développées.

RIS3 fait partie intégrante de la proposition de réforme de la politique de cohésion de l'UE en faveur de la concentration thématique, de la consolidation de la programmation stratégique et de la recherche de résultats.

» **Concentrer les investissements et créer des synergies**

RIS3 axe ses efforts en faveur du développement économique sur les atouts relatifs de chaque région, en mettant à profit les possibilités économiques et les nouvelles tendances qui la caractérisent et en prenant les mesures nécessaires pour stimuler sa croissance économique.

RIS3 permet d'accroître la valeur ajoutée, l'impact et la visibilité des financements européens. Elle est synonyme d'un réel retour sur investissement alors même que les budgets et ressources publiques sont mis à rude épreuve.

RIS3 garantit l'instauration de synergies entre les politiques européennes et le financement, en venant compléter les programmes nationaux et régionaux et les investissements privés.

» **Améliorer le processus d'innovation**

RIS3 requiert des choix intelligents et stratégiques et des prises de décision basées sur les faits. Les priorités sont définies sur la base des informations stratégiques recueillies concernant les atouts d'une région⁽⁴⁾, les défis qu'elle se doit de relever⁽⁵⁾, ses avantages concurrentiels et son potentiel d'excellence⁽⁶⁾.

RIS3 oblige à s'assurer que le dosage des politiques, à savoir la combinaison des instruments politiques disponibles dans un environnement régional donné (subventions, prêts et autres formes d'aide), atteigne réellement les objectifs globaux de la politique, soutienne les entreprises et mobilise les investissements privés.

RIS3 implique la conception d'indicateurs de résultat et leur utilisation pour la mise en œuvre, le suivi et la réorientation des politiques et programmes. Ces indicateurs sont donc destinés à promouvoir l'évaluation constante des politiques et l'apprentissage, en rendant possible le partage des expériences et bonnes pratiques entre régions.

(4) Comprenant les structures industrielles, les clusters, les universités, les instituts de recherche, la science, les technologies, les compétences, le capital humain, l'environnement, l'accès au marché, les systèmes de gouvernance et les liens et contacts avec d'autres régions.

(5) Comprenant le vieillissement de la population, les inadéquations du marché du travail, l'éloignement des régions et les aspects environnementaux.

(6) Par exemple, une analyse AFOM, prospective et des tendances, une cartographie des technologies, une étude des clusters, une connaissance entrepreneuriale des marchés.

» **Optimiser la gouvernance et accroître le concours des parties prenantes**

RIS3 encourage toutes les parties prenantes à s'unir au nom d'une vision commune. Elle établit un lien entre petites, moyennes et grandes entreprises, favorise la gouvernance multi-niveaux et contribue à bâtir un capital social et créatif au sein de la communauté.

Le processus RIS3 se doit d'être interactif, alimenté au niveau régional et fondé sur le consensus. Si la composition des entités concernées peut varier en fonction du contexte régional, la participation active de tous les partenaires au développement, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de spécialisation intelligente n'en demeure pas moins essentielle.

Les raisons économiques

» **Développer et mettre en œuvre des stratégies en faveur de la transformation économique**

RIS3 requiert une approche intégrée et territoriale de la mise en œuvre et de la conception des politiques. En effet, les politiques doivent être adaptées au contexte local et tenir compte des différents parcours menant à l'innovation et au développement régional.

Ceux-ci incluent notamment:

- a) le renouvellement des secteurs traditionnels à travers des activités à plus haute valeur ajoutée et de nouvelles niches de marché;
- b) la modernisation, par le biais de l'adoption et de la diffusion des nouvelles technologies;
- c) la diversification technologique par rapport aux spécialisations existantes dans les domaines associés;
- d) le développement de nouvelles activités économiques à travers un changement technologique radical et des innovations audacieuses;
- e) l'exploitation de nouvelles formes d'innovation telles que l'innovation ouverte et orientée par les utilisateurs, l'innovation sociale et l'innovation dans les services.

» **Répondre aux défis économiques et sociétaux**

L'Europe est confrontée à une concurrence acharnée au niveau mondial en matière de talent, d'idées et de capital. En même temps, les mesures d'austérité fiscale contraignent les gouvernements à concentrer leurs ressources, souvent limitées, sur quelques secteurs et mesures réellement susceptibles de créer des emplois et une croissance durables.

Pour la plupart des régions, la possibilité d'acquérir un avantage concurrentiel passe dès lors par l'identification de niches ou la diffusion des nouvelles technologies dans les secteurs traditionnels et la mise à profit de leur potentiel régional «intelligent».

Par ailleurs, les stratégies de spécialisation intelligente peuvent également constituer un puissant instrument pour relever les défis sociaux, environnementaux, climatiques et énergétiques qui se posent à nous, tels que les changements démographiques, l'efficacité des ressources, la sécurité énergétique et la résistance aux changements climatiques.

» **Accroître la visibilité des régions aux yeux des investisseurs internationaux**

En se concentrant sur les aspects qui sont à la base des meilleures potentialités concurrentielles d'une région, la spécialisation intelligente contribue à positionner celle-ci dans des marchés/niches mondiaux et des chaînes de valeur internationales spécifiques.

Pour attirer les investissements privés et l'attention des investisseurs internationaux, il importe de pouvoir mettre en valeur le savoir-faire d'une région dans un secteur de connaissances ou un marché de niche spécifiques et de fournir un soutien solide et intégré afin de consolider cette spécialisation.

» **Améliorer les contacts internes et externes d'une région**

L'amélioration des contacts internes figure depuis longtemps parmi les traits distinctifs de la politique d'innovation (par exemple par le biais de réseaux à triple ou quadruple hélice, de triangles de la connaissance, de la coopération entre universités et entreprises, des clusters, etc.).

Toutefois, les régions doivent aussi savoir s'ouvrir au monde extérieur, se positionner dans les chaînes de valeurs européenne et mondiale et améliorer leurs contacts et coopérations avec les autres régions, clusters et acteurs de l'innovation. Il s'agit là d'un aspect essentiel à l'internationalisation des entreprises, permettant de mobiliser un potentiel critique d'activités regroupées en cluster et d'entraîner l'afflux de connaissances nécessaires pour la base de connaissances existante de la région.⁽⁷⁾

» **Éviter le chevauchement et la reproduction des stratégies de développement**

Par le passé, les régions confrontées aux défis du développement ont souvent essayé de définir des priorités identiques ou semblables à celles des autres régions plus avancées, y compris lorsqu'elles disposaient d'atouts limités et de possibilités réduites de devenir des leaders mondiaux dans les secteurs choisis.

RIS3 incite les régions à adopter des politiques conçues de manière réaliste et adaptées à leurs capacités, possibilités et besoins.

La capacité de se différencier au niveau international et de diversifier les technologies est essentielle pour le (re)positionnement d'une région dans un contexte mondial hautement dynamique et changeant, et pour établir une stratégie capable de se distinguer de celles des autres régions.

» **Accumuler une «masse critique» de ressources**

RIS3 permet de s'assurer que les ressources de la recherche et de l'innovation atteignent une masse critique – autrement dit qu'elles réunissent les conditions pour devenir autonomes – ou un potentiel critique, en les soutenant via des mesures ciblées destinées à stimuler les ressources humaines et l'infrastructure de la connaissance.

La concentration des efforts sur des secteurs aux potentialités et atouts réels offre des résultats nettement plus tangibles qu'une répartition diffuse des investissements dans des secteurs sans rapport les uns avec les autres. La masse/le potentiel critique peuvent être bâtis soit à l'intérieur de la région, soit à travers l'internalisation et la coopération avec d'autres régions.

» **Favoriser la propagation des connaissances et la diversification technologique**

Le meilleur moyen pour une région de favoriser une croissance fondée sur la connaissance est de procéder à une diversification dans des technologies, produits et services étroitement liés aux technologies dominantes déjà présentes et à la base de compétences régionales. La propagation des connaissances porte ses meilleurs fruits lorsqu'elle advient au sein de secteurs liés entre eux (et non lorsque les secteurs ne partagent pas de points communs).

(7) <http://www.eurada.org/site/files/No%20Nonsense%20Guide-E.pdf> (EURADA, Directory of 'no-nonsense' activities to build S3-minded regions (Répertoire d'actions «no-nonsense» pour bâtir des régions ayant un esprit S3), novembre 2011).

Les clusters existants qui obtiennent les meilleurs résultats donneront naissance à de nouvelles industries, mais uniquement une fois les frontières sectorielles abandonnées. Ce n'est donc pas tant la diversification *en soi* qui compte, mais plutôt la diversification technologique spécialisée dans les activités économiques émergentes. Ce processus puise sa source dans la connaissance et les capacités économiques régionales et a pour objectif des activités connexes mais à plus haute valeur ajoutée.

Les régions sont donc appelées à privilégier la complémentarité entre activités économiques connexes, et à trouver de meilleures manières de combiner leurs points forts de sorte à créer de nouvelles capacités industrielles dans des domaines présentant un potentiel de croissance élevé, par exemple à travers la création de clusters croisés.

En quoi consistent les propositions?

[↑ Retour](#)

Dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE pour la période 2014-2020, la Commission européenne propose de faire **de la spécialisation intelligente une condition préalable** (ce que l'on appelle une «condition *ex ante*») **au soutien des investissements** pour deux objectifs stratégiques clés:

- 1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (l'objectif «R&I»); et
- 2 Améliorer l'accès et l'utilisation de la qualité des TIC (l'objectif TIC)

Pour l'objectif R&I:

Une stratégie nationale ou régionale en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente est en place et

- s'appuie sur une analyse AFOM menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;
- décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés dans le domaine de la recherche, des technologies et du développement (RTD);
- comprend un système de suivi et de réexamen;
- s'assure qu'un État membre adopte un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation; et
- s'assure qu'un État membre adopte un plan pluriannuel détaillant les budgets et les priorités des investissements lié aux priorités de l'Union (Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche – ESFRI).

Pour l'objectif ICT:

La stratégie en faveur de la spécialisation intelligente inclut un chapitre consacré à la croissance numérique contenant les points suivants:

- détail des budgets et des priorités des mesures via une analyse AFOM menée conformément au tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe;
- une analyse des possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande de technologies de l'information et de la communication (TIC);
- des valeurs-cibles mesurables pour les résultats des mesures prises dans les domaines de la culture numérique, des compétences, de l'insertion numérique et de l'accessibilité à la société de l'information ainsi que de la santé en ligne; ces valeurs-cibles s'inscrivant dans le prolongement de celles fixées dans les stratégies nationales ou régionales dans ces secteurs;
- une évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC.

La Commission propose également de faire de la spécialisation intelligente une **condition préalable à l'obtention du soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** ⁽⁸⁾ de sorte à générer le transfert des connaissances et l'innovation dans l'agriculture, la sylviculture et les zones rurales.

Quels sont les effets pratiques?

[↑ Retour](#)

La condition *ex-ante* de RIS3 exige des États membres et régions de l'UE qu'ils **identifient les spécialisations de la connaissance** les mieux adaptées à leur potentiel d'innovation, en se fondant sur leurs atouts et capacités.

Cela doit advenir à travers un processus de **«découverte entrepreneuriale»**, autrement dit en mettant à contribution les acteurs et entreprises clés en matière d'innovation. Loin de constituer une stratégie imposée d'en haut, la spécialisation intelligente est donc synonyme de collaboration entre **les entreprises, centres de recherche et universités** dans le but d'identifier les domaines de spécialisation les plus prometteurs au sein d'un État membre, mais aussi les faiblesses qui entravent l'innovation.

Les autorités nationales ou régionales doivent ensuite rédiger **un document décrivant la stratégie proposée pour le pays ou la région en question et, en particulier, les investissements publics et privés au programme, y compris ceux provenant des fonds structurels** dans la recherche, le développement des technologies et l'innovation. ⁽⁹⁾

Cette stratégie ne doit pas se limiter à tableter sur et/ou viser **l'excellence scientifique régionale**, elle doit également soutenir **l'innovation basée sur la pratique («non technologique»)** ⁽¹⁰⁾ et inclure l'adoption et la diffusion des **connaissances et de l'innovation**.

La stratégie doit faire l'objet d'une auto-évaluation et, si possible, d'un examen collégial.

Des orientations plus spécifiques à l'intention des régions et États membres sur la manière de développer et mettre en œuvre des stratégies de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente seront mises à disposition sous la forme d'un guide pratique et méthodologique qui a été publié à la fin du mois de février 2012. Ledit guide a été développé avec le soutien de la **plateforme de la spécialisation intelligente**, lancée en juin 2011. La plateforme est gérée par une équipe du Centre commun de recherche (JRC-IPTS) à Séville, en Espagne. Elle est contrôlée par une équipe de pilotage comprenant des experts issus de plusieurs services de la Commission européenne, et bénéficie en outre de la contribution d'un groupe miroir d'experts et représentants de réseaux européens de premier plan. Elle proposera une gamme de services, et notamment des orientations, des formations et une assistance lors de l'examen collégial des stratégies nationales et régionales. Les États membres et les régions sont invités à s'inscrire à la plateforme via sa page d'accueil ⁽¹¹⁾.

(8) COM(2011) 627.

(9) http://ec.europa.eu/invest-in-research/monitoring/knowledge_en.htm (cf. D. Foray et al., Smart Specialisation — the concept, June 2009).

(10) Par exemple les innovations sociales et dans les services, les mesures prises pour relever les défis sociaux, les nouveaux modèles commerciaux et les mesures axées sur la demande telles que les marchés publics.

(11) <http://ipts.jrc.ec.europa.eu/activities/research-and-innovation/s3platform.cfm>

Qu'est-ce qui change par rapport à 2007-2013?

[↑ Retour](#)

Le concept de la spécialisation intelligente n'est pas nouveau. En réalité, il s'agit d'un **perfectionnement et d'une mise à niveau de la méthodologie existante pour la programmation des fonds structurels**. Il est basé sur une expérience longue de 15 ans en matière de soutien aux stratégies d'innovation dans les régions, et sur la **réflexion économique tirée de la pratique** par les grandes organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'OCDE et le FMI. A l'heure actuelle, les régions les plus avancées adoptent déjà des mesures stratégiques similaires, comme le montre l'initiative «Les régions, actrices du changement économique»⁽¹²⁾ ou le Contrôle de l'innovation régionale⁽¹³⁾. La nouveauté réside dans la proposition de la Commission, qui entend faire de ces stratégies une **condition préalable aux financements du FEDER**. C'est pourquoi les États membres et les régions **doivent établir des stratégies RIS3** avant que **leurs programmes opérationnels soutenant ces investissements puissent être approuvés**.

(12) http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/regions_for_economic_change/index_fr.cfm

(13) <http://www.rim-europa.eu/>